

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 31 MAI 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 25/05/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Sylvie RUELLE à Andrée LIGONNET, Grégory BARTHALAY à Henri HOURIEZ, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET, Christelle HAON à Christian BRAYER, Patrice SAUMON à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.05.31.2**OBJET : Demande de subvention pour l'installation de la video-protection sur la commune**

Monsieur Mathieu GAGET, adjoint délégué aux Finances et Ressources humaines, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, la CAPI a équipé la ZAC de Chesnes d'un système de vidéo-surveillance. Fin 2020 / début 2021, la collectivité a installé des caméras de vidéo-protection aux abords de l'Hôtel de ville.

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, la commune a fait une demande auprès du groupement de gendarmerie départementale de Grenoble pour bénéficier du concours des référents sureté de la gendarmerie nationale afin de nous conseiller dans notre démarche sécuritaire et plus particulièrement dans le projet d'installation d'un dispositif de vidéo-protection sur la commune.

Dans ce contexte, des crédits ont été inscrits au budget primitif 2021 pour un montant de 150 000€.

Aussi, il est proposé de solliciter des subventions auprès de financeurs publics et notamment le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter l'aide du FIPD et de tout autre financeur public pour la réalisation du projet d'installation de la vidéo-protection sur le territoire de Saint Quentin Fallavier.**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Adoptée à la majorité

Par 22 voix contre 7 (M. CICALA, Mme FALCONNET, M. LIAUD, Mme ALPHONSINE, M. SAUMON, Mme VUILLOT, M. RONDOT).

St-Quentin-Fallavier, le 31/05/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 7 juin 2021 07/06/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210531-Imc19597-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.